

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 février 2018

Commune de DUCY SAINTE MARGUERITE

Date de Convocation : 15 février 2018	Nombre de Conseillers : 10	En exercice : Présents : 7
Date d'affichage : 15 février 2018		Votants : 8

L'an deux mille dix-huit, le 21 février, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur René PETRICH, Maire.

Étaient présents : Philippe DEGOULET, Daniel LEMOUSSU, Patrick LEHERISSIER, Sivia COSTA, Louis MARIE, Elise SOUDAIN.

Étaient absents : Maud CREVON (pouvoir à René PETRICH), Angélique ROMUALD, Michel PAYSANT.

Secrétaire : Patrick LEHERISSIER.

Adoption du dernier compte rendu du 7 décembre 2017 à l'unanimité des membres présents

Modification des statuts du SIVOS de Tilly sur Seulles

Le SIVOS et deux autres syndicats étaient logés dans les locaux de l'ex Communauté du Val de Seulles. La Commune de Tilly sur Seulles reprend ces locaux à compter du 1^{er} mars 2018 et met à disposition à titre gracieux et provisoire (environ 2 ans) des locaux situés dans l'ancienne école primaire.

Lors de sa réunion du 25 janvier dernier, le SIVOS a modifié l'article 2 de ses statuts relatif à l'adresse de son siège social. Le nouveau siège social se situe 1 rue de Juvigny -14250 TILLY SUR SEULLES.

Vu la délibération du Comité Syndical du 25 janvier 2018 du SIVOS de Tilly sur Seulles, approuvant la modification de l'Article 2 – Siège social de ses statuts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte la modification des statuts présentés et annexés à la présente,
- Autorise le Maire à engager les démarches adaptées et à signer tous les documents nécessaires.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Projet d'urbanisme Rue de l'Eglise : Division parcellaire

Le plan de découpage établi par la Sté GEODIS envoyé aux conseillers avant la réunion est conforme aux orientations adoptées au Conseil Municipal du 7 décembre 2017.

Les parcelles AB 235-236-249 sont divisées en 6 lots comme suit :

- **Lot 1** : 506 m² : réserve communale destinée à des emplacements de stationnement et accès aux véhicules aux lots 2 et 3a.
- **Lot 2** : 754 m² : maison actuelle et ses dépendances
- **Lot 3a** : 710 m² : terrain à bâtir dont 530 m² constructible en zone U
- **Lot 3b** : 907 m² : terrain d'agrément en zone N
- **Lot 4** : 95m² : servitude pour l'assainissement du lot 2
- **Lot 5** : 54 m² : réserve communale, talus le long de la rue de Loucelles pour garder la possibilité de créer des trottoirs dans le futur
- **Lot 6** : 37m² : réserve communale le long de la rue de l'Eglise pour l'élargissement de l'entrée de la rue, création de trottoir et alignement des limites de propriété.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les plans de découpages établi par Geodis.

Projet d'urbanisme Rue de l'Eglise : Conditions de vente des parcelles

Des estimations de vente ont été demandées à 3 professionnels de l'immobilier (Agence Guy HOQUET, Agence Century 21 et l'Office Notarial de Maître LATRUBESSE) pour le lot 2 : maison et dépendances) et pour les lots 3 et 4 (terrain à bâtir, terrain d'agrément et servitude du lot 2)

Un tableau des propositions reçues a été envoyé aux conseillers avant la séance. Les différences des estimations sont significatives selon les propositions :

De 45 000 € à 67 000€ hors frais d'agence, hors frais d'acte pour le lot 2

De 50 000€ à 70 000 € hors frais d'agence, hors frais d'acte pour les lots 3 et 4

Les explications sur les estimations et les processus de ventes sont variables d'une agence à l'autre. Les points communs relevés sont une demande d'exclusivité et des perspectives de ventes assez rapide.

A la suite de discussions, le Conseil Municipal se met d'accord sur les points suivants :

- Vente dans les 2 ans (échéance du prêt relais)
- Eviter d'avoir à payer de la plus-value
- Faire une opération globalement « blanche » en prenant compte en partie les frais annexes (géomètre, nettoyage...)
- Mandat d'exclusivité pour la vente de la maison
- Mandat simple pour la vente du terrain

En conséquence le conseil Municipal opte pour des prix de vente intermédiaires :

- Lot 2 : 55 000 € hors frais, mandat exclusif à Century 21
 - Lot 3 et 4 : 58 500 € mandat simple à Century 21 et Maître LATRUBESSE
- Les prix de vente affichés par les 2 vendeurs devront être proches.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet d'urbanisme Rue de l'Eglise : Autorisation de mise en vente

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en vente de la maison et du terrain sis rue de l'Eglise, cadastrés AB 235-236-249. (lots 2 -3-4) dans le respect des conditions votées par le Conseil Municipal ce jour.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Projet d'Urbanisme Rue de l'Eglise : Démolition de la bergerie

Il n'y a pas urgence absolue à procéder à cette démolition, mais sa réalisation avant la mise en vente permettrait de donner une meilleure vision de l'environnement aux futurs acquéreurs.

Un devis a été fourni par l'entreprise BUHOURT. Un second devis a été demandé à l'entreprise LAROUTE.

Tarifs de la location de la salle communale

Compte tenu des prix de location pratiqués dans les communes voisines et de l'augmentation des coûts d'entretien, le conseil propose une augmentation de 10 € des tarifs de location pour le week-end.

Pour les contrats souscrits à partir du 1^{er} mars 2018, les tarifs de location de la salle communale sont :

Habitants de la commune.....100 €, le week-end du samedi 9 h au lundi 9 h

Extérieur à la commune.....130 €, le week-end du samedi 9 h au lundi 9 h

½ journée (pot, réunion) Commune.....60 €

½ journée (pot, réunion) Extérieur.....90 €

La caution est fixée à 250 €.

Le tarif électricité est fixé à : 6 € sans chauffage et 15 € avec chauffage

Forfait ménage non fait : 30 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Tarifs des concessions du cimetière

Pas de modifications du Tarif appliqué pour les concessions de cimetière.

A compter du 1^{er} mars 2018, le tarif des concessions d'une durée de 50 ans est fixé à 150 €

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Tarifs de la location des jardins

A compter du 1^{er} janvier 2018, les tarifs de location des jardins municipaux à l'année sont les suivants :

-Parcelle cadastrée AB n°80.....50,00 euros

-Parcelle cadastrée AB n°205.....30,00 euros

louées à M.GOSSMAN

-Parcelle cadastrée AB 255 partie nord20,00 euros

louée à M. LELOHANT

-Parcelle cadastrée AB 255 partie sud.....20,00 euros

Mr MAHOUI a déclaré renoncer à la poursuite de cette location. Une formulation écrite a été demandée à Mr MAHOUI via le service de tutelle.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Tarif de la location du terrain rue de Carcagny

Le Conseil Municipal décide que la location du terrain (cadastré AB 0164) rue de Carcagny est reconduite pour l'année 2018 à Monsieur PAYSANT.

Le loyer est maintenu à 200 € par an à compter du 1^{er} janvier 2018.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Subventions aux associations

Monsieur le Maire précise que nous avons des invitations aux assemblées générales de ces associations ou des retours sur leurs activités.

Les subventions sont reconduites aux mêmes montants que l'année précédente, excepté la subvention à l'association des habitants de Ducy qui comprend en plus la participation à l'arbre de Noël.

6574	Subventions aux associations (*)	900.00
	<i>ADMR</i>	<i>100,00</i>
	<i>MJC Val de seullles</i>	<i>100,00</i>
	<i>Habitants de Ducy</i>	<i>700,00</i>

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Questions diverses

RAPPORT SUR LA QUALITE DE L'EAU

M. PETRICH présente le rapport de l'exercice 2016 sur la production et la qualité e l'eau gérée par le syndicat du Vieux Colombier. Les analyses faites sur les prélèvements se sont révélées conformes.

Le rapport pourra être consulté en mairie.

Il est signalé que la remise en état des bordures de trottoir n'a pas été réalisée suite à l'intervention sur la fuite d'eau qui s'est produite sur la RD 82 en automne 2017. Il faut relancer le syndicat sur ce point.

Sécurité du carrefour des Ecosais

M. PETRICH, DEGOULET et LEMOUSSU font part des échanges qu'ils ont eu avec le représentant de l'Agence Routière Départementale, Monsieur LECOINTRE :

- Le problème de sécurité pour tourner à gauche en venant d'Audrieu est identifié
- Le tracé retenu (par l'ARD) pour réaliser l'esplanade devant le monument n'est pas optimal pour la sécurité
- L'ARD va faire une proposition détaillée pour améliorer la situation et prendra en charge les discussions avec les propriétaires du terrain AB 0102 qui a fait l'objet d'une réserve dans le PLU, à la demande du Conseil départemental. La mairie va avertir les propriétaires que, désormais, le dossier est complètement géré par l'ARD

En marge de sa visite, le représentant de l'ARD a constaté l'état dégradé de la rue de Carcagny ; il en rendra compte au responsable concerné qui devrait diligenter une étude de rénovation. De son point de vue, la rénovation pourrait intervenir dans les 2 ans. Il nous invite à mener, de notre côté, une réflexion sur les pluviales et l'aménagement des bas cotés afin de coordonner les travaux futurs.

La discussion s'engage sur la façon de résoudre les problèmes de sécurité spécifique au carrefour des Ecossais et liés à la vitesse excessive constatée dans la traversée du bourg par la RD 82.

Il n'y a pas de consensus évident sur les solutions à apporter. Le sujet sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil, à la lumière des propositions que fera l'ARD.

Remplacement de Mme GRIEUX

Le départ définitif de Mme GRIEUX était prévu au 1^{er} mars 2018

Depuis décembre 2017, le poste à pourvoir a été mis sur la plateforme de recrutement du Centre de Gestion, et l'information a été diffusée aux secrétariats des mairies de STM.

A ce jour, nous avons reçu 3 candidatures ;

La première candidate, après entretien, n'a pas donné suite;

Les deux autres candidatures ne correspondent pas au profil recherché.

En attendant de trouver une ou un remplaçant, Mme GRIEUX peut continuer à assurer un service minimum à hauteur de 5 heures par semaine à raison de 2h30 le lundi en fin de matinée et le jeudi en fin d'après-midi.

Une délibération est prise pour entériner cette modification des horaires de travail :

MODIFICATION DE LA DUREE DU POSTE DE MME BRARD GRIEUX

Le Maire explique au Conseil Municipal :

Vu la démission de Mme BRARD GRIEUX au 1^{er} mars 2018

Considérant que la commune n'a pas encore recruté aucune remplaçante

Considérant que Mme BRARD GRIEUX accepte de prolonger sa mission pendant la recherche d'une ou d'un remplaçant,

Considérant que Mme BRARD GRIEUX ne peut pas légalement cumuler plus de 40 h 15

Il est nécessaire de réduire la durée du poste de secrétaire de 9 h à 5 h.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés

Réunions budgétaires

Jeudi 8 mars à 20h : la commission finance se réunira le pour examiner les comptes administratifs 2017 et préparer les orientations du budget 2018

Jeudi 22 mars à 20h : Conseil Municipal avec l'adoption des Comptes Administratifs

Fin mars ou début avril : Conseil Municipal avec le vote du budget 2018

CR Commission Voirie STM

Philippe DEGOULET indique que 800 000 € sont prévus au budget 2018. Le chemin du Pilambert est inscrit dans les priorités 2018-2019. Cependant sa programmation est conditionnée d'une part, par la mise en conformité et un projet d'écoulement des eaux pluviales, et d'autre part, par les interactions que pourrait avoir l'aménagement de la zone 1AU.

Ce sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil

La séance est levée à 23 h 00.